

Droit du travail: épreuve pratique ou théorique?

Par **xavier67**, le 11/09/2018 à 11:52

Bonjour!

Je fais ma rentrée en L3 droit et je souhaite prendre la matière relations individuelles et collectives du travail en matière à TD, cependant je dois choisir si lors de l'examen je choisis cette matière comme épreuve théorique (dissertation, commentaire d'articles, etc...) ou pratique (cas pratique...). Qu'est ce qui est le plus adapté à la matière?

Merci :)

Par **AlexiaO**, le 11/09/2018 à 13:16

Bonjour,

Cette matière est assez pratique à mon gout, car il est assez facile de se représenter différents sujets: un salarié qui souhaite faire la grève, l'employeur se demandant s'il y a droit/ Vérifier s'il s'agit d'un licenciement pour motif personnel ou pour motif économique.. etc. Néanmoins, les sujets théories, bien qu'ils soient plus abstraits, sont tout aussi intéressants.

Je pense qu'on vous laisse le choix en fonction de votre futur parcours. En effet, si vous choisissez de passer des concours, les cas pratique y sont très présents.

Les deux sont tout autant adaptés à la matière car les professeurs ont la possibilité de réaliser un examen théorique ou pratique mais il semblerait que la pratique ne soit pas à négliger.